



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 mai 2025 pour la séance du 19 mai 2025 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ EN PRÉSENTIEL :**

Madame Leïla NAÏDJI – Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice (présente à partir de 18h00)

Madame Elisabeth LONGUET – Administratrice

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

► **ONT PARTICIPÉ EN VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Virginie VARLET – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice – Pouvoir à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 19 Mai 2025

DÉLIBÉRATION N°3 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PASS'ÂGE

Les groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) ont été créés par la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ils sont un outil dédié aux coopérations dans ce secteur en associant des structures de droit public et de droit privé afin d'élaborer ensemble des actions communes et favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Il existe sur le territoire des Flandres maritime et intérieure le GCSMS « Pass'âge » qui réunit 22 membres actuellement répartis entre les secteurs :

- Du handicap (AFEJI, APAHM, APF, Institut Vancauwenberghe, Papillons blancs de Dunkerque) ;
- De la santé (AMAVI, CH Dunkerque, Hôpital Maritime de Zuydcoote, HAD Dunkerque, Polyclinique de Grande-Synthe) ;
- De l'aide à domicile (ADAR, ASSAD) ;
- Des personnes âgées (Association Clairefontaine, EHPAD Aigue Marine de Bray-Dunes, EHPAD Fleur de Lin & Les Trois Rois d'Hondschoote, EHPAD Résidence du Clocher de Worhmount, EHPAD Résidence du Val d'Yser d'Esquelbecq, EHPAD les Oyats de Gravelines, Les structures de la fondation Partage et Vie de Dunkerque, la fondation Schadet Vercoustre de Bourbourg, Hestia à Dunkerque et Saint Louis à Bollezeele.

Ce groupement de coopération vise tout particulièrement à faciliter les parcours et accompagnements des personnes en situation de handicap âgées de plus de 45 ans.

Un EHPAD, une Résidence Autonomie ou encore une Petite Unité de Vie étant pour ces dernières des dispositifs de droit commun, il importe de pouvoir les accueillir au même titre que tout à chacun en prenant en compte leur singularité. Face à cette prise en compte, nous avons à nous doter d'un étayage adapté nous permettant d'apporter à la personne en situation de handicap vieillissante une offre de service de qualité.

Adhérer au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Pass'âge » permettrait d'accéder à ce levier. En effet, fort de regrouper près de 14 EHPAD du Territoire, ce GCSMS permet à ses partenaires de :

- Participer à des projets et actions communes ;
- Profiter d'équipements ;
- Bénéficier de formations professionnelles adaptées aux différents secteurs : handicap, personnes âgées, sanitaire, services d'aide à domicile ;
- Echanger sur les pratiques professionnelles avec des thématiques précises ;
- Solliciter Pass'âge pour de l'information, du soutien ou des conseils sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap avançant en âge.

L'EHPAD Van Eeghem, la Résidence Autonomie Louis Matthys, les PUV Maison des Dunes et Maria Schepman s'identifient par leur qualité d'accompagnement et expertise de la personne âgée. Nous avons en revanche à nous renforcer, nous former sur cette modalité spécifique qu'est l'accompagnement d'une personne en situation d'handicap vieillissante.

L'adhésion à ce groupement de coopération est de 100€ pour le CCAS de Dunkerque.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à engager le processus d'adhésion du CCAS et de ses établissements (EHPAD Van Eeghem, PUV Maria Schepman, PUV Maison des Dunes et Résidence Autonomie Louis Matthys) au sein du groupement de coopération sociale et médico-sociale Pass'âge et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20250519-D3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

